

# JOURNAL HISTORIQUE DE VARSOVIE.

N<sup>RO.</sup> II.

LE 4 JUIN.

Le Conseil ayant réglé l'organisation des Comissions du bon ordre & souhaitant d'en hâter l'établissement, a prescrit les réglemens suivans, devant servir pour toutes les Comissions en général.

1<sup>mo</sup>. Toutes les parties des districts ou Palatinats, restées en Pologne, mais dont les Chef-lieux sont passés sous la domination étrangère, dépendront en attendant des Comissions du bon ordre & autres Magistratures les plus voisines, jusqu'à ce que ces mêmes Chef-lieux ne soient reconquis sur l'ennemi.

2<sup>do</sup>. Tout ce qui a été dit au paragraphe 2 de l'article I. de l'organisation des Comissions en question, quant à l'élection des Commissaires, ne doit regarder que ces Comissions, où l'élection ou désignation des Membres n'aura pas encore été effectuée.

3<sup>tio</sup>. Là, où il se trouvera des Commissaires déjà élus ou désignés, il n'y aura pas lieu à une nouvelle élection.

4<sup>to</sup>. Dans les Comissions actuelles, où le nombre des Commissaires serait moindre ou supérieur à celui fixé dans l'organisation susmentionnée, il appartiendra au Conseil National à y ajouter ou retrancher les Membres nécessaires.

5<sup>to</sup>. A cet effet toutes les Comissions existantes enverront au Conseil: 1<sup>mo</sup>. La liste des Commissaires dernièrement choisis. 2<sup>do</sup>. Celle des Membres élus, lors de la Diète Constitutionnelle.

6<sup>to</sup>. Le Conseil ayant reçu les dites listes, désignera les personnes devant composer ces mêmes Comissions; elles n'interrompront cependant pas les travaux prescrits dans l'acte de leur organisation.

7<sup>mo</sup> Les Comissions du bon Ordre de la Province de Lithuanie qui par leur situation locale, seraient plus proches du lieu de la tenue du Conseil Na-

tional que de celui du Comité Central de cette Province, enverront audit Comité non seulement le rapport usité sur leurs opérations, mais en outre un *duplicata* au Conseil National.

800. Comme quelques Palatinats ont déjà désignés des Juges Criminels & que par l'acte de l'Insurrection Nationale il a été décrété que ce choix serait réservé au Conseil National qui les prendra parmi les juges territoriaux élus lors de la Diète Constitutionnelle, les Comissions du bon ordre devront envoyer au Conseil Suprême la liste des ci-devant Juges territoriaux, ainsi que celle des Membres qui composent les Jugemens Criminels déjà existans, afin que le Conseil National puisse être à même de procéder au dit choix.

Ce même Conseil a réglé outre cela l'Organisation de son Département Militaire. — A enjoint à celui-ci de s'entendre avec le Magistrat de la Ville de *Varsovie* quant à la restitution des armes du régiment des Gardes de la Couronne à pied, qui avaient été distribuées lors des journées du 17 & 18 Avril aux habitans de la dite Ville. — A établi un Commissariat de Guerre, qu'il a réparti en quatre différens Départemens, ainsi que l'avait déjà fait précédemment le Conseil Provisoire, ( voyés N<sup>o</sup>. 2 page 21. ) lui a prescrit son Organisation & nommé les personnes qui devront composer ce dit Commissariat. — A enjoint à la Commission du bon ordre du Duché de Mazovie de bonifier aux Citoyens *Bogucki*, *Kalinowski* & *Kamihski*, les pertes qu'ils ont faites par l'établissement des batteries élevées sur leurs terrains, pour assurer la défense du pont sur la *Wislule*. — A ordonné à cette même Commission de payer des revenus du Prince *Masalski*, Evêque de *Vilna*, les gages dues aux gens en service chez lui. — A enjoint à son Département de Finances de faire transporter à la fonderie de canons tout le cuivre trouvé dans la caisse générale des Russes, & de payer au Comité préposé sur les prisons, la somme de 6000 fl. pour l'entretien des prisonniers. — A décidé que tous ses différens Départemens dresseront des rapports de leurs travaux respectifs, pour être envoyés au Généralissime. — A recommandé au Comité Central du Duché de Lithuanie de procéder à la nomination des membres des Comissions du bon ordre & Jugemens Criminels dans cette Province. — A résolu enfin que le Sceau National, dont on se sert pour les Diplômes, Privilèges & autres expéditions émanées au nom de Sa Majesté, serait apposé par le Chancelier actuel, le Citoyen *Kollatay*.

LE 5 JUIN.

La Direction des affaires étrangères a répondu ainsi qu'il suit à la notification de la dernière Convention conclue entre la *Suède* & le *Dannemarc*.

## NOTE.

LE Souffigné, Membre du Conseil Suprême pour la direction des affaires étrangères ayant reçu la Note de Mr. *de Toll*, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de S. M. *Suédoise* en date du 1. du courant concernant la communication de la Convention dernièrement conclue entre leurs Majestés le Roi de *Suède* & le Roi de *Dannemarc*, pour la défense commune de la liberté & de la sûreté du Commerce & de la Navigation des sujets des deux Nations, s'est empressé de la porter aussitôt à la connaissance du Roi & du Conseil Suprême National, qui ont accueilli cette Notification, avec l'intérêt qu'ils prendront toujours à tout ce qui contribuera à assurer le bien commun de ces deux Cours Amies du Roi & de la République. Le Souffigné flatté d'être l'interprète de ces dispositions constantes de la Nation *Polonoise* envers S. M. *Suédoise*, a l'honneur de prier en même tems Mr. l'Envoyé qu'il veuille bien de son côté en transmettre le témoignage à sa Cour. Varsovie ce 5 Juin 1794.

( Signé. )

IGNACE POTOCKI.

Le Département des Finances a payé, par ordre du Conseil Suprême, à celui des Vivres, la somme de 100,000 fl: destinée pour l'approvisionnement de la Capitale & des troupes, ainsi qu'une seconde somme de 10,000 fl: au Général *Wielohorski*, qui prendra le commandement des troupes de la République en Lithuanie.

Ayant reçu de la part du Généralissime la Proclamation suivante, adressée aux Lithuaniens, le Conseil l'a envoyé au Comité Central de cette Province, en lui recommandant de la porter au plutôt à la connaissance de tous ses Citoyens.

Thadée Kosciuszko, Généralissime de la Force armée, aux Citoyens du Duché de Lithuanie, ainsi qu'aux Commissions du Bon Ordre de cette Province.

VOICI le dernier moment qu'a réservé la Providence à la Pologne, & par conséquent l'époque la plus importante qui ait jamais existée pour elle: il

„ ne s'agit de rien moins que de son salut ou de sa honte & de sa ruine tota-  
 „ le ; de la liberté de chaque Polonais & de l'indépendance de la Nation entière,  
 „ ou bien du joug de quelques millions d'hommes ; de l'aisance & du bonheur  
 „ de chacun de nous , ou de la persécution d'un ennemi cruel ; enfin de la perte  
 „ du nom Polonais , ou de la gloire d'occuper un rang illustre parmi les au-  
 „ tres Nations ; telle est l'alternative de la Nation Polonoise ; tel est le sort  
 „ qui vous attend Lithuaniens. Le désespoir long-tems étouffé dans nos  
 „ cœurs a enfin éclaté , persistons dans ce sentiment par des démarches vi-  
 „ goureuses , & ses effets seront terribles. L'épée d'un peuple libre est tirée ;  
 „ elle n'attend plus que des mains nombreuses qui veuillent s'en servir pour  
 „ la défense commune. L'ennemi ayant déjà essuyé plusieurs échecs , s'occu-  
 „ pe de projets de vengeance pour nous humilier ; pourions nous voir d'un  
 „ œil tranquille les lauriers Polonais se faner , au moment où ils commencent  
 „ à fleurir ? Polonais ! voici l'instant de réparer toutes nos fautes passées ; de  
 „ se rendre dignes de la gloire de nos ancêtres ; de s'oublier soi-même pour  
 „ sauver la Patrie ; de faire taire tout sentiment intérieur d'un honteux  
 „ égoïsme , pour se consacrer entièrement au service de la Nation ; c'est le  
 „ moment où il faut rassembler toutes nos forces & tous les moyens possibles  
 „ pour la délivrer & fixer le sort de nos générations futures. Il ne nous reste  
 „ donc d'autre parti à prendre que celui de détruire cette force qui nous acca-  
 „ ble de l'opprobre dont elle nous couvre aux yeux de l'Europe entière , & qui  
 „ nous arrache tout ce que nous possédons , ou bien de nous ensevelir sous  
 „ nos propres ruines. — Apprenons à mourir. — A quoi se réduit en effet la vie  
 „ humaine ? C'est une ombre passagère , sujette à mille événemens , dont le  
 „ prix aux yeux du sage ne peut être évalué qu'en proportion de la gloire &  
 „ de l'avantage qui en résulte pour le bien général. — Quel est le Polonais qui  
 „ pourrait regretter la vie , s'il devait la passer toujours dans ce même état  
 „ d'humiliation , dans lequel il a existé jusqu'ici , conjointement avec ses Con-  
 „ citoyens.

„ A quoi peuvent également servir nos fortunes , si l'étranger doit en  
 „ jouir avant le propriétaire naturel , ou la Patrie. O mes Compatriotes ! sa-  
 „ chés que si vous regrettez la vie , ce ne sera que pour continuer à être  
 „ de malheureux esclaves , & que si vous épargnés vos fortunes , elles devien-  
 „ dront la proie d'un usurpateur étranger. Que vos vertus vous servent de

„ guide pour vous prémunir contre un fort fatal qui vous menace ; représen-  
 „ tés vous fidèlement ce qu'exige de vous votre propre bien-être & vos de-  
 „ voirs, vous trouverez, que vous êtes obligés de consacrer à la Patrie tous  
 „ vos moyens, votre vie, enfin tout ce que vous possédez, pour l'employer  
 „ uniquement à la défense commune. — Qui serait en effet assez dépourvu d'es-  
 „ prit ou assez craintif, pour douter de nos succès, dès que nous auront tous  
 „ fermement résolus de vaincre ? — Lithuaniens ! ô vous mes frères & mes  
 „ compatriotes ! ayant pris naissance parmi vous, c'est dans l'ardeur que  
 „ m'inspire ma Patrie, que je sens en moi un penchant particulier pour  
 „ ceux avec lesquels j'ai passé les premiers momens de ma vie. — La Pologne  
 „ entière vous regarde pour admirer en vous toute l'énergie Civique dont vous  
 „ êtes capable. Vous de votre côté, tournés les yeux sur le reste de la Na-  
 „ tion, dont vous faites partie ; voyés, avec quelle ardeur un Peuple innom-  
 „ brable a pris les armes pour se joindre aux troupes de lignes & parta-  
 „ ger leurs victoires ; considérés, cette masse de volontaires qui se raffem-  
 „ blent déjà dans chaque District des Provinces de la Couronne pour cher-  
 „ cher & combattre l'ennemi ; ils ont abandonés leurs biens pour l'amour d'u-  
 „ ne Patrie chérie, tous également résolus de vaincre ou de mourir. — Je vous  
 „ le répète encore une fois, la victoire sera à nous. — Le Ciel humilie tôt  
 „ ou tard l'orgueil des Usurpateurs, & vient au secours des Nations op-  
 „ primées qui lui ont été fidèles ; nous vaincrons certainement, pourvu que  
 „ nous prenions tous les armes, que nous les distribuions à un peuple nom-  
 „ breux, oubliant tous les égards & les considérations personnelles, pour ne  
 „ nous rappeler que du salut de la Patrie, en opposant une résistance vigou-  
 „ reuse à l'ennemi.

„ Lithuaniens ! Vous si célèbres par votre courage & votre civisme & si  
 „ long-tems malheureux par la trahison de vos propres concitoyens, je me  
 „ propose de venir vous trouver lorsque les opérations militaires me le per-  
 „ mettront, pour vous remercier de la confiance que vous avés eu en moi.  
 „ Que votre union, votre énergie & votre courage, nous rende redoutables  
 „ dans chaque coin de notre terre. — Ne souffrés point l'ennemi dans vos  
 „ foyers ; que j'aye la satisfaction de vous revoir vainqueurs ; réunissés tous  
 „ vos efforts pour apprendre à l'ennemi coment il doit respecter votre liberté  
 „ & notre indépendance. Quant à vous Commissions du Bon Ordre du Du-

„ ché de Lithuanie, il est de votre devoir d'inspirer aux Citoyens cet esprit  
 „ d'union si nécessaire dans toutes leurs démarches, de leur indiquer les  
 „ besoins de l'armée, d'y pourvoir vous mêmes, d'éclairer le peuple & de  
 „ l'exciter à prendre cause pour l'intérêt comun du pays, d'agir efficacement,  
 „ de travailler avec célérité & de donner les premiers l'exemple de la vertu &  
 „ du courage. Donné au camp près de *Krzęcice* ce 2 Juin 1794.

T. KOSCIUSZKO.

L E 6 J U I N.

Le Conseil règle l'organisation de son Département des affaires étrangères. — Fait payer la Somme de 36,000 fl: au Citoyen *Medecki* chargé de se rendre dans le Palatinat de *Volhynie* pour se mettre à la tête de l'Insurrection Nationale dans le dit Palatinat. — Enjoint au Comité d'Enquêtes de restituer à la veuve *Ożarowska* tous les papiers qui ont rapport à ses propres affaires. — Recommande au Comité Central du Duché de Lithuanie de faire restituer à Sa Majesté non seulement tous les biens Royaux mis en administration, en conséquence d'un arrêté de la soi-disant Diète de Grodno, mais aussi les revenus qui pourraient en être déjà perçus, pour être le tout rendu à la régie du Roi; déclare aussi que ces mêmes biens Royaux autrement dits Economies Royales, tant dans les Provinces de la Couronne que dans celle de Lithuanie, ne seront point exemptes du paiement des impôts extraordinaires qui devant être levés d'après les contrats à ferme. — Décrété que sera publié le suivant Universel.

*Le Conseil Suprême National à tous les Citoyens de la Pologne  
 & de la Lithuanie.*

„ **T**OUT ce qui est propre à élever l'ame de l'homme libre, tout ce qui  
 „ peut l'exciter à aimer & à défendre sa Patrie, tout ce qui peut le porter  
 „ enfin à entreprendre des grandes actions, vous l'avez trouvé Citoyens, dans  
 „ les adresses du Généralissime & bien plus dans son propre exemple. Il  
 „ s'est entièrement dévoué pour nous, car il savait qu'il pouvait compter sur  
 „ sa Nation, & que les plus grands sacrifices ne lui seront point difficiles lorsqu'il  
 „ s'agit de la liberté & du salut de la Patrie. Vous ne savez que trop

„ Citoyens, que toutes les démarches faites à demie dans la situation actuelle,  
 „ seraient insuffisantes. Il ne faut rien moins que toute la force & toute  
 „ l'énergie de la Nation entière pour revendiquer nos Loix, nous mettre  
 „ sur un pied respectable & nous venger de tant de torts, de violences & d'o-  
 „ preses qu'a essuyée la Pologne. Pénétrés d'une juste sensibilité au sou-  
 „ venir de tant d'outrages, nous avons pris les armes & nous ne devons les  
 „ déposer que lorsque nous nous ferons fait justice nous mêmes, à la pointe  
 „ de notre épée. L'espérance va bientôt faire place au désespoir qui avait  
 „ dirigé nos premières démarches. L'étendue de nos moyens, répond à celle  
 „ de notre entreprise. Ayant assés d'hommes, de pain & de fer, nous sommes  
 „ en état de soutenir la guerre & de la terminer avec gloire. La réquisi-  
 „ tion qui a été faite d'une recrue pour l'Infanterie de chaque 5 feux, & pour  
 „ la Cavalerie de chaque 50 feux, va mettre l'armée de la République sur un  
 „ pied redoutable. L'armement général de tous les habitans de la Pologne,  
 „ les va rendre tous militaires & prépare par là des secours puissans à l'armée,  
 „ toutes les fois que les circonstances urgentes l'exigeront.

„ Le Conseil Suprême National entrant dans les vues du Chef de la  
 „ Force armée & voulant étendre sur tout le pays ses ordonances déjà mises  
 „ en exécution dans ces Palatinats qui se sont déclarés les premiers pour l'In-  
 „ surrection Nationale; prescrit les suivans réglemens, en enjoignant aux  
 „ Commissions du bon ordre de les faire exécuter au plutô dans les Palatinats  
 „ & Districts respectifs.

„ 1<sup>mo</sup>. Chaque 5 feux des Villes, Bourgs & Villages seront tenus de don-  
 „ ner un jeune homme, bien portant & robuste; il devra avoir un mouf-  
 „ quet avec quelques charges à balles, ou une Pique de 11 pieds de  
 „ long, ou bien une faux montée aplomb ainsi qu'une hache: il aura  
 „ un habit ordinaire tel que le portent communement les habitans de  
 „ la campagne, deux chemises, une bonne paire de bottes, un bonnet &  
 „ un drap de lit; On le pourvoira de pain pour 6 jours & d'un mois de  
 „ solde, ce qui fait 15 fl;

„ 2<sup>do</sup>. Chaque 50 feux donneront une recrue à cheval: c'est-à-dire qu'outre  
 „ l'homme qui aura son sabre, une paire de pistolets & une pique, on  
 „ devra livrer aussi un cheval de la valeur de 250 fl: avec tout l'attia

- „ rail nécessaire pour la monture. L'on doit choisir pour ces fortes de  
„ recrues, des gens qui savent bien monter à cheval, tels que les palefre-  
„ niers, chasseurs & autres.
- „ 3<sup>to</sup>. Les Commissions du Bon Ordre se feront donner des reçus des Com-  
„ mandans militaires sur le nombre de recrues à pied ou à cheval qu'elles  
„ leur auront fournies: Ces mêmes Commissions en délivreront à leur  
„ tour des reconnaissances aux Citoyens & informeront au plutôt le  
„ Conseil National du nombre des recrues déjà fournies ainsi que de  
„ celui qui reste encore à livrer: Elles lui feront savoir enfin, si elles  
„ ont dans leurs Palatinats ou Districts respectifs des militaires propres  
„ à recevoir & à exercer des recrues, pour que le Conseil puisse prendre  
„ en conséquence les mesures nécessaires.
- „ 4<sup>to</sup>. Afin de pourvoir les troupes des fourages & des vivres nécessaires,  
„ les Commissions enjoindront à ce que chaque feu soit obligé de fournir  
„ pour sa part 24 livres de biscuit, un quart de boisseau d'avoine & 24  
„ livres de foin.
- „ 5<sup>to</sup>. Ces mêmes Commissions du Bon Ordre auront soin, que dans leurs  
„ Palatinats & Districts respectifs, tous les Citoyens habitans des Villes  
„ Bourgs & Villages depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40, ayent à s'armer  
„ de mousquets, fusils, sabres, piques & faux montées aplomb, selon le  
„ genre d'armes que chacun se pourra procurer, & que chaque Ville,  
„ Bourg ou Village ait à faire faire à ses habitans tous les Dimanches  
„ l'exercice militaire. La présente ordonnance devra être exécutée  
„ dans l'espace de trois semaines, à compter du jour où cette proclama-  
„ tion sera remise à la Commission du lieu. Chacune d'icelles choisira  
„ en conséquence l'un de ses membres, ou bien quelqu'un des Citoyens  
„ de confiance, pour se porter dans chaque Ville, Bourg ou Village,  
„ afin de s'affurer sur les lieux si le présent règlement est exécuté &  
„ mettre ainsi à même les Commissions du Bon Ordre d'en faire un rapport  
„ exact au Conseil National.
- „ 6<sup>to</sup>. Dans ces Palatinats, Districts ou Provinces entières, où il serait néces-  
„ faire d'employer l'Arrière-ban d'après la réquisition qui en sera faite  
„ par le Comandant Général du lieu, cet Arrière-ban sera effectué de la  
„ maniere suivante: 1<sup>mo</sup>. Il n'y aura que la moitié des Payfans en état de  
„ com-

„ combattre, qui sera mis en mouvement: l'autre moitié restera auprès  
 „ de son ménage, non seulement pour défendre sa propriété mais aussi  
 „ celle de leurs compatriotes qui sont marchés contre l'ennemi. 2do.  
 „ Ceux qui se mettront en campagne, devront se pourvoir de vivres  
 „ pour dix jours: Le maître conjointement avec ses gens de service, se  
 „ mettra à la tête de ses paysans. 3to. Quiconque pour cause d'âge  
 „ avancé, de quelque maladie ou d'un emploi public, ne pourrait pas  
 „ marcher en personne contre l'ennemi, devra y envoyer son fils à sa  
 „ place. 4to. Celui qui n'aurait point de fils en âge de le remplacer, ou  
 „ qui serait absent du pays, devra fournir à sa place ( pour chaque  
 „ Village séparément ) 2 hommes à cheval, ayant leur solde pour tout un  
 „ mois. Les Ecclésiastiques seront tenus à ces mêmes obligations &  
 „ cela de la manière suivante: Ceux qui n'ont pas plus que 1000 fl: de  
 „ revenu, fourniront un homme à pied; ceux qui ont 2000 fl: livreront  
 „ une recrue à cheval; ceux qui ont plus que 2000 fl: de revenu, donne-  
 „ ront deux hommes à cheval; & cela séparément de chaque Village  
 „ qu'ils possèdent. 5to. Ces gentilshommes dont le bien se réduit à un  
 „ seul feu, devront marcher en personne ou bien y envoyer à la place  
 „ leur fils ou frère, sous les peines décrétées par les Loix antérieures  
 „ contre les gentilshommes qui ne se joignent pas à l'Arrière-ban.  
 „ 7mo. Le Généralissime ayant ordonné, que la force militaire soit soutenue  
 „ dans le Grand Duché de Lithuanie par l'Arrière-ban de cette Province,  
 „ il apartiendra au Comité central ainsi qu'aux Commissions du Bon  
 „ Ordre du Grand Duché de Lithuanie, de veiller à ce que l'Arrière-ban  
 „ soit exécuté d'après le présent règlement. Donné à Varsovie à la  
 „ Séance du Conseil tenue le 6 Juin 1794.

HUGUES KOLLATAY

*Président.*

LE 7 JUIN.

Le Conseil a fait payer au Commissariat de Guerre, la somme de  
 46,000 fl: ; au Comité préposé sur les prisons, celle de 10,000 fl: ; pour l'entre-  
 tien des Palais de la République la somme de 4000 fl.—Il a enjoint au Départe-

ment des Finances de retirer tous les capitaux Nationaux, placés en Gallicie, pour être employés aux besoins de l'Etat — A désigné les membres des Commissions du Bon Ordre du Palatinat de *Sandomir*, ainsi que de la Terre de *Drohyczyn*, & a commis à la Députation chargée de la liquidation des dettes des prisonniers & émigrés, de remettre au Département des Vivres tous les papiers du juif *Szumul* émigré, touchant la livraison des vivres & fourrages, dont il avait l'entreprise pour le compte des Russes.

Les Commissions du Bon Ordre ont été chargées de veiller à ce que les postes qui se trouvent dans des endroits occupés par l'ennemi, soient transportées sur des chemins libres, afin de pouvoir toujours entretenir la correspondance; qu'il y ait des chevaux partout; que les Couriers tant civils que militaires, recevant de l'argent pour leurs courses, payent partout la poste; que celle-ci ne donne des chevaux qu'à ces passagers qui pourront produire des passeports des Généraux Comandans les Divisions, ou bien des Commissions du Bon Ordre du lieu, d'où les dits passagers seront partis. L'on a également enjoint aux dites Commissions de faire réparer tous les chemins, chauffées, ponts & passages des rivières, pour faciliter les transports; elles devront aussi établir dans chaque Ville, Bourg & Village de leur dépendance, des espèces de Couriers à cheval, pour transmettre à chaque instant, d'un endroit à l'autre, les ordres du Généralissime & du Conseil National.

Les Députés de la Municipalité, retournés du camp de *Matagofz*, ont apportés la suivante

*Réponse du Généralissime à la pétition de la Bourgeoisie, que quelques uns de leurs membres puissent être admis au Conseil.*

„ J'AURAI toujours égard à la voix du peuple, car ses besoins m'intéresseront  
 „ infiniment en tout tems. J'ai pris les armes pour voir véritablement heu-  
 „ reux tout habitant de la Pologne, & ne les déposerai que lorsque je serai  
 „ parvenu à ce but. Que cet engagement que je prends à la face de Dieu &  
 „ de l'Univers entier, serve à tranquilliser la sollicitude de chaque Citoyen &  
 „ qu'il le garantisse contre toutes les fausses démarches contraires au Gouver-  
 „ nement présent, aux quelles pourraient l'entraîner les intriguans & nos enne-  
 „ mis cachés, qui pour parvenir à leurs fins, ont pris le parti de flatter adroi-  
 „ tement le peuple.

„ Frères & Concitoyens! j'ai reçu vos représentations, elles m'ont été  
 „ présentées par vos Délégués; ils ont été témoins que je fers, vous & le pays,  
 „ à la sueur de mon front.

„ Ma réponse est courte: chassons premièrement l'ennemi & puis nous  
 „ poserons les fondemens de notre félicité future. Le Gouvernement pro-  
 „ visoire actuel, ne peut souffrir dans ce moment aucun changement; ne  
 „ vous y trompés pas, ce sont des Citoyens vertueux qui le composent; par  
 „ conséquent des amis du peuple; je n'ai point voulu me rappeler en les no-  
 „ mant s'ils étaient paysans, bourgeois, ou gentils-hommes.

„ Les Délégués vous diront de bouche les autres motifs qui m'obligent  
 „ à vous refuser votre demande. Je vous le jure que c'est votre propre bien  
 „ qui m'y engage. Croyés à moi, qui suis votre ami. Aux armes, aux armes  
 „ mes frères, voici à quoi chacun de nous doit songer pour le moment. Don-  
 „ né au camp près de *Malagoszcz* ce 7 Juin 1794.

( L.S. )

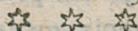
T. Kościuszko.

LE 8 JUIN.

Le Conseil National a publié une adresse aux Citoyens où en leur rapel-  
 lant la résolution qu'ils avaient prise de se dégager de l'oppression étrangère,  
 il leur représente combien il est nécessaire d'opposer à l'ennemi, qui ne médite  
 que des projets de vengeance, une force armée proportionnée à sa puissance, ce  
 qui ne peut se faire si l'on n'alimente convenablement le trésor public. C'est  
 pourquoi en étendant sur tout le pays l'impôt extraordinaire, ou impôt de  
 guerre, établi par le Palatinat de Cracovie & déjà acquitté en partie, par le  
 Duché de Masovie, ( voyés N<sup>o</sup>. 2. page 24. & suivantes ) le Conseil ordonne  
 que soient également payés aux époques usitées les autres impôts ordinaires,  
 tels qu'ils avaient été établis ou confirmés par la dernière Diète Constitutio-  
 nelle. Il a chargé en conséquence son Département de *Finances* de faire pu-  
 blier à cet égard un Universal, ne doutant aucunement qu'un chacun ne soit  
 persuadé qu'il faut sacrifier une partie de son bien pour en sauver le reste,  
 qu'il faut donner ce reste pour sauver la vie, qu'il faut enfin exposer la vie  
 pour procurer la liberté à ses descendans ainsi qu'à ceux des Concitoyens qui  
 gémissent sous le joug d'une domination étrangère. Les esclaves des despo-  
 tes, trouveront certainement impossible de pareils sacrifices, mais des Républi-  
 cains vertueux les connaissent & sont capables de les faire.

Le Citoyen *Kocioll* qui avait été désigné par le Généralissime pour se rendre en Lithuanie afin d'y mettre en exécution les ordonnances quant à la convocation de l'Arrière-ban, a été chargé de s'entendre à cet égard avec le Conseiller *Sulislrowski*, que le Conseil avait envoyé peu de jours avant, pour soigner d'autres affaires importantes. Cette Magistrature a recommandé au Citoyen *Meddecki* de s'entendre également sur le même objet avec le Citoyen *Krzucki* à l'égard du Palatinat de Volhynie.

La Commission du bon ordre du Duché de Mazovie, devra s'adresser directement au Président de la Ville de Varsovie dans ses doutes sur les affaires courantes, le Conseil ayant autorisé ce Citoyen à les résoudre.



#### NOUVELLES MILITAIRES.

L'on nous écrit des frontières de la Courlande, que les Russes fuient partout à l'approche de nos troupes; ils conviennent qu'aucune guerre ne leur a paru aussi terrible que celle que leur a déclarée la Nation Polonoise. Les Courlandais font des vœux pour nos succès & ils y contribuent de leur côté. Les Polonais ont transporté de *Libau* une quantité très considérable d'armes & de munitions de guerre.

Toute communication entre la Russie & la Prusse étant coupée par la Samogitie, l'on avait pris le parti d'envoyer les Couriers par mer de *Riga* à *Memel*. Pour empêcher cette nouvelle communication, l'on expédia de *Polangen*, port de la Samogitie, une centaine de canots de pêcheurs, qui dans leur croisière s'emparèrent d'un *Szmag* Prussien, (petit bateau marchand) que le Conseil Provisoire de *Vilna* a fait restituer depuis, à la réquisition des négociants de *Memel*. Le Capitaine de ce *Szmag*, pénétré de reconnaissance de la manière dont on l'avait traité à *Polangen* durant son arrêt, a fait un don aux Polonais de 7 pièces de canons, qui se trouvaient sur le dit bateau. Avant que de le restituer, on s'en est servi pour intercepter un Courier Russe, envoyé de *Riga* en Prusse; les dépêches qu'il portait ont été envoyées à *Vilna*.

Des lettres de *Vilna*, en date du 8 Juin, confirment la nouvelle, que les Russes se retirent de tout côté; ceux qui étaient en *Courlande* ont précipité leur marche vers *Riga*. Le Tartare *Mucha*, qui est à la tête d'un corps nombreux de Volontaires du Palatinat de *Troki*, est entré dans le cordon Russe pour y faire une diversion.

Il semble que la direction qu'ont pris les deux armées du Généralissime & du Général *Zaiqczek*, en se rapprochant l'une de l'autre, annonce le plan de quelque opération très importante; la première doit être présentement aux environs de *Kozienice*, la seconde près de *Pulawy* — Le Général *Mokronoski*, à la tête de 7000 hommes, est campé à *Nowemiaszto*. — L'on dit que les Prussiens après l'action du 6 Juin, se sont retiré du côté de *Czestochow*. — Les Généraux *Chruszczow* & *Denisoff*, se trouvent aux environs de *Matalagoszcz*.

Dans le Nr. 10 page 136 ligne 10, au lieu à cette action, lisez à l'égard de cette action.

Chez P. Dufour, Imprimeur Nr. 58. à la Vieille Ville. Le Nr. 11 coûte 22½ gr.  
Le Nr. 12 paraîtra Samedi après trois heures.